

ÉPISODE CÉVENOL 17

19 janvier 2021

Un courant d'air et de rivière

Les gens meurent, les « marchés » jubilent

L'année 2020 n'a pas été un cauchemar pour tout le monde. Loin de là ! Et il ne faut pas beaucoup de mots pour le comprendre.

La pandémie met à genou des pans entiers des économies mondiales, des dizaines de millions d'emplois ont disparu ou sont menacés d'être détruits. Partout, et pas seulement dans le Sud, des millions de personnes sont propulsées dans la pauvreté, beaucoup subissent déjà la famine. L'avenir de milliards d'hommes, de femmes et d'enfants est hypothéqué pour que quelques oligarques de la finance continuent de faire la fête.

Et ils ont toutes les raisons de se réjouir. Au plus fort de la crise, les banques centrales de nombreux pays sont intervenues et ont injecté plus de dix mille milliards de dollars dans le système financier, non pas pour sauver en priorité l'économie réelle, mais pour éponger des dettes de certaines entreprises, satisfaire leurs actionnaires, renflouer les banques. Le « plan de relance » européen à hauteur de 750 milliards d'Euros n'est surtout pas destiné à financer les hausses de salaires des personnels de santé ou le chômage partiel. On parle de numérisation, digitalisation, réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc. Il faut entendre casse sociale et développement du nucléaire. Les bourses jubilent.

Pendant ce temps, les hôpitaux agonisent et avec eux les patients. Pas assez de personnel soignant, ni de matériel, pas suffisamment de lits de réanimation, de lits tout court. On n'en parle pas ouvertement mais bien sûr qu'il y a eu triage des patients atteints du Covid en amont. Lors de la première vague, le Samu a procédé à un tri qui ne s'est pas fait exclusivement en fonction de l'âge, tandis que les malades des Ehpad n'ont pas été hospitalisés quelque soit leur état de santé initial. Pourtant, mourir du Covid ne devrait pas être une fatalité. Ces morts sont la conséquence de manques de moyens financiers et humains, donc également financiers. [Tissa]

Compteurs Linky, on en reparle !!!!

Goliath Enedis a pris du plomb dans l'aile, le 17 novembre dernier au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, et ce jugement nous conforte dans notre refus du compteur dit "intelligent". Le tribunal mentionne : "on ne saurait suivre la Société Enedis lorsqu'elle affirme l'existence d'une obligation légale pour le consommateur d'accepter la pose du compteur Linky. En effet, les textes visés par Enedis, à savoir une directive européenne, une loi et un décret, n'imposent en rien une telle obligation". Voilà qui est clair. De plus, ce même

jour, le T.G.I. a fait injonction à Enedis de procéder à la pose de dispositifs filtrants à 13 plaignants reconnus électro-sensibles, injonction assortie d'amende en cas de retard.

ENEDIS, responsable de l'installation des compteurs Linky, reconnaît enfin que le compteur peut causer des problèmes de surchauffe et donc d'incendie potentiel.

Lors de son installation des précautions doivent être prises selon un cahier des charges précis non respecté ou non connu par les sous-traitants d'ENEDIS.

"En faisant installer au pas de charge les compteurs Linky pour rentabiliser les 5 milliards d'euros investis dans l'installation nationale, la filiale réseau d'EDF n'a pas toujours tenu compte des normes de sécurité et des voix discordantes dénonçant des risques d'incendie." Cette citation de Clément Fayol vient de son article dans Médiapart : "Compteurs Linky : Les inflammables omissions d'Enedis".

Face aux réponses insuffisantes de sa hiérarchie un technicien a alerté le parquet de Caen et une enquête préliminaire pour "Mise en danger d'autrui" a été ouverte. Hasard du calendrier, le 1^{er} janvier un habitant de Corbeil-Essonnes a vu son logement entièrement ravagé par les flammes. L'incendie est parti de son compteur Linky. L'habitant a décidé de porter plainte contre Enedis. Une expertise est en cours. [Collectif Stop Linky Saint Jean du Gard]



Aux mêmes maux, les mêmes remèdes ?

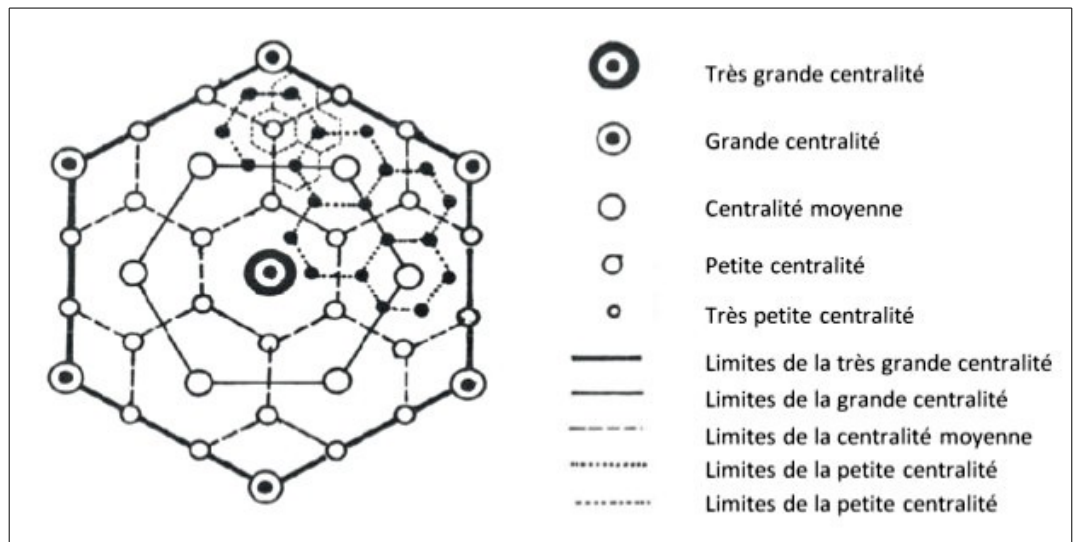
Se pencher sur des projets de développement territorial n'est jamais chose évidente. Au premier abord, les dossiers de présentation les mettant en valeur sont toujours très soignés et prometteurs, mais une fois passé le cap de la première lecture, et une fois les artifices du langage institutionnel mis à nu, on se demande souvent si leurs contenus exhaussent vraiment les espoirs suscités... Ainsi, lorsque que le Maire de la commune de Saint Jean du Gard informe ses administrés dans un entretien accordé au Midi Libre le 26 décembre dernier que le village allait adhérer au programme "Petites villes de demain", nous avons eu envie d'en savoir un peu plus et de défaire les rubans de cet intrigant présent tombant à point nommé.

Le programme « Petites villes de demain » est piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), une instance gouvernementale récemment créée en janvier 2020. Il vise à donner « aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités et présentant des signes de fragilité les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation ». Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte d'objectifs larges et variés de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Selon Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ce programme « cousu-main » s'appuierait sur deux piliers : « la transition écologique et la résilience ». En tout, 1 000 communes sont sur le point d'être sélectionnées par les préfets de département et seront accompagnées sur un programme national d'une durée de six ans.

Il semble important, dans un premier temps, de comprendre de quelle manière ce type de projet s'inscrit dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire menées ces dernières décennies afin de mieux en saisir les enjeux. La notion de centralité, qui va permettre de définir les communes bénéficiaires de ce programme, est un concept qualifiant la capacité d'action d'un élément sur sa périphérie(1). Il s'agit dans le cas présent de s'intéresser aux petites communes situées en zone rurale ou péri-urbaine, et caractérisées par la concentration et le caractère structurant des commerces, services et équipements fréquentés par leur population, mais également par les habitants des communes voisines qui ne possèdent

pas d'équipements de proximité sur place. Seront donc pris en considération les ressources propres à la commune, mais également l'aire d'influence et l'attractivité de ses fonctions économiques exercées sur celles avoisinantes.

Se dresse alors le constat que ces petites centralités doivent faire face à de nombreuses difficultés liées à une perte de croissance démographique et économique. En effet, de profondes mutations de la société ont entraîné une dévitalisation de ces territoires dont les causes sont aussi larges que variées : fermeture des bassins miniers et industriels entraînant un départ des populations, développement des zones périurbaines captant les classes moyennes, les commerces et les entreprises au détriment des centre-villes, aménagement de zones touristiques attirant les résidences secondaires... Mais ce sont aussi l'hyper-mobilité, la déconnexion entre lieux de vie et de travail, ainsi que l'évolution des modes de vie et de consommation (société des loisirs, individualisation des pratiques, etc.) qui ont favorisé l'émergence de polarités telles que les centres commerciaux, les gares où les voies urbaines, et qui, en exerçant un effet d'entraînement sur d'autres activités, remettent en question la centralité exercée par un centre-ville historique sur sa périphérie.



Le soutien à la revitalisation des centres villes constituerait alors une des priorités du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Cet intérêt pour la question n'est pourtant pas nouveau, car depuis près de 50 ans, les pouvoirs publics s'attachent précisément à cet objectif là... On pourra citer notamment la politique des contrats de pays mis en place 1975 par l'État afin d'enrayer le dépérissement de certaines zones rurales et de répondre aux besoins de proximité immédiate, les lois Pasqua (1995) et Voynet (1999) qui à l'échelle des bassins de vie ou d'emploi proposaient des cadres de coopération entre acteurs publics et privés, leur permettant d'élaborer des projets locaux de développement, ou plus récemment en 2014 le programme national pour la revitalisation des centres-bourgs dont l'objectif global est de conforter un maillage équilibré du territoire par la présence de centres-villes vivants et animés.

Mais c'est dans le rapport de la « Mission prospective sur la revitalisation des centres-villes » figurant en référence du programme « Petites villes de demain » que nous percevons l'esprit général semblant guider les orientations du projet. Rédigé en 2018, celui-ci dresse le constat que les politiques en faveur des centres-villes ne peuvent se contenter d'aborder comme auparavant la question sous les seuls angles du commerce ou de l'habitat. C'est la « cohérence d'un projet à 360° mixant commerces, services, habitat, déplacements qui sera de nature à créer l'attractivité commerciale de demain. » Le rapport insiste sur la nécessité de volontés politiques fortes, au niveau national afin de donner « la priorité aux mesures concrètes permettant de rétablir l'attractivité », et au niveau local, « en intégrant pleinement le centre-ville comme espace de projet et d'implantation des commerces mais aussi des services non-marchands dont les services publics. »

Il est intéressant de noter à ce niveau que les principaux missionnaires de ce rapport, qui apportent donc leur expertise et leurs recommandations pour la définition des axes des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire, occupent, dans la majorité des cas, des fonctions de direction dans des organismes promouvant le commerce et la grande distribution tels que : la CCI France (Chambre de Commerce et d'Industrie), la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution), le SCC (Shopping Center Company), le CNCC (Conseil national des centres commerciaux), FNH (Fédération nationale de l'habillement), CDCF (Conseil du commerce de France). Les objectifs de transition écologique, de cohésion sociale ou d'implantation de services à destination des populations sont donc à comprendre à travers ce prisme là, celui de la nécessité de relancer le commerce dans des zones en perte de vitesse économique.

Armés de ces quelques éléments de compréhension globale, nous pouvons maintenant nous intéresser plus précisément aux offres proposées par le programme « Petites Villes de demain », élaboré, nous le rappelons, dans le but de « constituer un outil de la relance au service des territoires ». Ce sont ainsi plus d'une soixantaine de mesures qui sont mises à la disposition des élus des communes concernées et qui vont leur permettre d'être accompagnés tout au long de la conceptualisation et de la définition d'un projet adapté à leur localité.

Parmi celles-ci, nous pouvons citer, outre le financement de postes de « chef de projet » ou de « manager de centre-ville » destinés à la conduite du projet, la possibilité de bénéficier de divers modules thématiques permettant notamment : d'intégrer le numérique dans le quotidien des artisans, de mobiliser les outils et ressources développés dans le cadre de la démarche EcoQuartier, d'accueillir une association locale promouvant les métiers manuels et du patrimoine et les liens intergénérationnels ou encore, d'obtenir un financement et une expertise pour construire un projet de territoire appuyé sur une démarche paysagère... Est aussi planifiée au niveau national la création de 200 « Fabriques du territoire », structures regroupant des services liés au numérique (télétravail, ateliers

partagés...) profitant à l'ensemble du territoire, de 500 « Micro-Folies », dispositif permettant un accès numérisé à la culture, et celle de 800 « France Services », relais destinés à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique pour effectuer ses démarches du quotidien.



Ainsi, à travers tout ce bric-à-brac de mesurètes institutionnelles où se côtoient pêle mèle toutes les dernières orientations gouvernementales du moment, c'est bien l'approche libérale qui prédomine largement et crée la cohérence de l'ensemble. Le développement du tout-numérique apparaissant en filigrane dans la quasi-totalité du programme est en parfaite adéquation avec la généralisation de la couverture en fibre optique prévue d'ici 2025 sur tout le territoire, le déploiement de la 5G, et les colossaux marchés privés qui y sont liés. La transition écologique vue par le biais de la rénovation énergétique, de la création de labels écocertifiés, ou de la valorisation de savoirs-faire et du patrimoine est l'outil idéal de la relance économique. L'optimisation des lieux de télétravail, l'accès regroupé et numérisé des services aux publics et celui des lieux de culture permettent cyniquement de pallier à moindre frais à l'insuffisance des implantations sociales détruites au fil des réformes des trente dernières années(2).

Le travail de privatisation entamé sous l'égide du développement moderne capitaliste s'octroie aujourd'hui encore un peu plus d'espace avec une imbrication de plus en plus prégnante au sein de tous les pans de la vie sociale. Sans trop de

surprise, la relance au service des territoires, telle que promue de la sorte, est bien celle des intérêts marchands, et fort est à parier que dans six ans encore, aux mêmes questions seront apportées les mêmes réponses. Nos écoles, bibliothèques, bureaux de poste, associations culturelles et de quartier n'auront qu'à pendant ce temps poursuivre leur dépérissement en silence. Ainsi, loin de satisfaire les exigences légitimes d'un réel changement lié aux enjeux sociaux et environnementaux actuels, gageons que les initiatives locales se construisant en dehors et en opposition aux politiques utilitaristes se consolident et viennent remédier aux maux que nous subissons.

[Grenouille]

(1) Concernant les notions de centralité et de politiques d'aménagement du territoire abordées dans ce paragraphe et les suivants, nous nous basons sur l'étude « Petites centralités, Entre desserrement urbain et dynamiques macro-régionales » publiée en mai 2019 par le CGET.

(2) Lire à ce titre l'article : Services publics : le nouvel ersatz « France service » <https://www.force-ouvriere.fr/france-service>

Presque de bonne humeur

Dans les derniers jours de l'an dernier, j'ai rencontré à Saint-Jean un jeune homme en colère à propos d'un article paru la veille dans le Midi Libre (1), dans lequel, m'expliqua-t-il, M. Ruas, maire de notre bourgade, disait, entre autres demi vérités, qu'il cherchait un terrain pour "sa" nouvelle gendarmerie.



Mais il l'a déjà trouvé, bon sang! s'étouffait-il. Chez sa sœur, ce qui ouvre la voie à un possible conflit d'intérêt! Et à 2km au moins du village, stupidité écologique en ces temps où l'on cherche désespérément à réduire notre empreinte carbone ! Et en outre situé en pleine zone naturelle, mais qu'à cela ne tienne, M Ruas, modifierait le P.L.U.! Il l'avait lu dans le compte-rendu du dernier conseil municipal! (2)

Je lui répondis qu'en effet tout cela ne me paraissait pas très éthique, mais qu'il avait lui-même hélas en quelque sorte perdu tout droit à la critique parce qu'il n'avait pas voulu voter aux dernières élections municipales, ce dont il se faisait une gloire un peu absurde. Il avait eu l'opportunité de changer les choses, il n'en avait rien fait. C'était un peu tard à présent pour râler et protester. Le pire n'advient que si on le laisse advenir.

Je sais bien que nos démocraties sont loin d'être parfaites. Et que les élections ne sont pas la panacée idéale. Mais des millions de femmes et d'hommes se battent encore de part le monde pour avoir le simple droit de choisir leurs représentants. Ce n'est pas si souvent que nous avons notre mot à dire, et dans les élections locales, plus qu'à d'autres, chaque voix compte.

Le jour où le vote blanc et l'abstention seront pris en compte n'arrivera jamais, ou alors quand les tigres seront devenus végétariens voire végétans. Et sauf à rendre le vote obligatoire, ou bien à annuler l'élection dès lors que le taux de participation n'atteint pas les 50%, il n'y a guère de solutions satisfaisantes, et sans doute aucune.

Mais l'inanité de nos politiques, qui nous gouvernent alors qu'ils devraient gouverner pour nous, ne doit pas nous faire oublier ce que l'humanité a encore de bon en elle.

Moi je crois aux projets collectifs, aux initiatives locales, même petites ou petits, en ce qu'elles ou ils sont des lieux de rencontres et de partages, où l'on peut embrasser nos différences et les accepter.

Je crois aux énergies alternatives, à la concertation, aux oppositions constructives qui proposent et dialoguent au lieu de se battre entre elles.

Je crois à la solidarité, à l'entraide, à l'accueil de l'étranger, au social, au bénévolat.

Partout où cela à lieu, l'avenir n'est pas si sombre. Je crois au soleil plus qu'à la nuit.

Et puis voyez : le printemps bientôt sera de nouveau là. Les mimosas avancent. Les cognassiers du Japon accrochent leurs fleurs tels de petits lampions rouges dans la nudité des branches. Les mésanges zinzinent à tout va. Les jonquilles s'impatientent, l'herbe repousse, d'un vert si tendre qu'on le mangerait.

Tout n'est certes pas rose mais pas noir non plus. Alors assez de chialage! On se retrouse les manches, le sourire derrière le masque on le met dans sa voix.

Réveillez-vous camarades!

[B. Blangenois]

(1) Midi Libre du 26.12.2020

(2) CM du 17.11.2020

Code de la route ? Mais à quoi ça sert ?

A l'exemple des mobilisations des « anti-masques » durant la pandémie s'est constitué un nouveau mouvement dit anti-code de la route. Les experts craignent une jonction entre les deux qui pourrait être explosive.

A bas la dictature du code de la route ! C'est le slogan central de ce nouveau mouvement dont les membres refusent de respecter les règles de conduite. Ils ont prévu que samedi prochain, des cortèges de voitures circulent dans toute la France et les autorités redoutent de nombreux accidents.



Des manifestations de ces opposants ont déjà eu lieu dans différentes villes. A Montpellier, lors d'un rassemblement, la semaine dernière, un appel a été lancé pour ne plus respecter les panneaux d'arrêt et pour déboulonner les feux de signalisation. Les manifestants y scandaient des paroles accompagnées de salves d'applaudissements : « Nous sommes des conducteurs libres ! Nous sommes le peuple ! « Nous n'acceptons pas qu'on nous dise quand et où nous devons stopper et mettre le clignotant ! ». L'un des orateurs haranguait les foules : « Et savez-vous où il y avait un Code de la route ? Sous le Maréchal Pétain ! Plus jamais le fascisme ! Plus jamais le fascisme ! »

Lors de ce rassemblement, d'autres intervenants remettaient en question le fait que sans règles de conduite, il y aurait plus d'accidents et de décès sur la route, alors que presque tous les scientifiques de

la circulation l'affirment, preuves à l'appui. « Le problème est que les statistiques sont gonflées car tous les accidents sont comptés, même s'il n'y a pas de blessés ou de morts » expliquait une femme qui s'est présentée comme mécanicienne de voitures. « Et puis les décès sur la route sont-ils dus ou liés à des accidents de la route ? Que se passe-t-il si un conducteur fait une crise cardiaque et s'écrase contre un arbre ? Vous voyez, ce n'est pas facile ! Est-ce que les accidents sont vraiment si dangereux que le prétendent les médias ? »

D'autres manifestants soulignaient que seulement environ 3 500 personnes meurent sur les routes en France chaque année. « C'est nettement moins que toutes les personnes qui ont des accidents mortels à la maison, et là il n'y a pas de règles non plus ! »

En outre, d'après certains, les personnes décédées n'auraient qu'elles-mêmes à blâmer. « Elles n'ont qu'à être prudentes en prenant la voiture », dit l'un. Une autre recommande que « chacun devrait pouvoir décider lui-même s'il veut ou non respecter les règles de circulation. » C'est simple : Les usagers de la route les plus faibles, comme les cyclistes ou les piétons, devraient mieux se protéger en restant totalement à l'écart de la circulation.

Certains partisans, comme cet expert alternatif en transports, nient totalement les dangers de la circulation routière. « Je doute qu'il y ait le moindre mort sur la route. Ce n'est qu'une invention de la presse mensongère pour nous faire peur. Je n'ai jamais vu un accident de la route mortel. Et je conduis depuis des décennies ! »

De nombreuses banderoles et pancartes exprimaient l'ampleur de la grogne des conducteurs. En plus des affiches « Ministre des transports, dictateur du trafic », il y avait aussi quelques étoiles jaunes portant l'expression « délinquant de la circulation » comme écusson. D'autres slogans étaient « Vive le klaxon ! », « Macron hors de ma voiture » ou « Circulation libre pour des gens libres ».

À un stand, on pouvait obtenir des attestations qui exempteraient tout conducteur du respect du code de la route pour des raisons médicales et seraient utilisées lors des contrôles routiers.

En ce moment, le mouvement est à la hausse et pour la grande manifestation annoncée le week-end prochain, les organisateurs attendent cinq millions de personnes. Et ce n'est pas fini, loin de là. La mobilisation bat son plein : Deux éminents leaders du mouvement ont organisé leur propre tournée en bus à travers la France dans l'objectif de conscientiser la population sur la prétendue dictature du code de la route. Mais ils ne sont pas arrivés bien loin. Le bus s'est encastré dans un tunnel tout juste 5 kilomètres du point de départ. Le conducteur - lui-même un militant convaincu - avait délibérément ignoré le panneau avec la hauteur autorisée. [Tissa]

Traduction libre et adaptée de « Querlenker »: Neue Autofahrer-Bewegung weigert sich, Verkehrsregeln zu beachten, extrait de la revue satirique Der Postillon

Pendant la trêve des confineurs

Un matin frileux et gris, je me suis éveillée avec dans le fond de ma gorge une bien étrange soif.

Ce n'était pas une soif commune, comme j'ai pu en connaître au cours de mon existence, comme les soifs d'été trop secs, les soifs du désert, les soifs des lendemains d'agapes, les soifs qui suivent les efforts physiques intenses. Ces soifs ordinaires, je savais comment les étancher... Mais cette soif profonde, enfouie ?

Je me suis rendue au jardin. Comme chaque jour, j'ai retrouvé le bourdon sur la même fleur de mahonia que la veille, affairé, infatigable, sourd aux tourments du monde, poursuivant obstinément de pistil en pistil sa mission de butineur. Tant qu'il y aura des fleurs. Oh ! Fidèle bourdon, merci. Les jours raccourcissent, le soleil devient chiche, mais toi, tu es toujours présent. Le bourdon, un qui lâche pas.

J'ai regardé la mangeoire pour les oiseaux. Jusqu'à présent seul un couple de mésanges vient s'y restaurer. Elle oscille au vent, attend tristement le chaland, comme inutile. J'étais inquiète. Aurons-nous cette année la visite des chardonnerets ? Fait-il trop chaud ? Ont-ils été détruits, capturés, vendus



dans des cages sur des marchés du Sud ? Rien ne m'étonne plus désormais.

J'avais en mémoire un rêve furtif de la nuit. Le Petit Prince m'était apparu. Il commençait une phrase : « S'il te plaît »... puis s'évanouissait dans l'espace.

Et cette soif tenace en moi, ce manque indicible, insolite, ne me quittait pas...

Déseparée, en quête de réconfort, j'ai pris le volant. J'ai croisé des visages dissimulés, des humains au pas pressé, espacés, des rideaux, des traits fermés, des regards craintifs. Des pénitents peu loquaces vauquaient à des occupations qui semblaient tellement vitales. Des seuls. Des tristes.

Et puis, j'ai rencontré en douce, une copine, qui bravant la surveillance du gendarme distributeur officiel d'amendes à prix unique, m'attendait sur le pas de sa porte, un grand sourire aux lèvres. Grand merci copine, ce jour-là, tu m'as offert une coupe d'espoir, j'ai bu avec un plaisir qui me surprenait moi-même, ton joli sourire rassurant.

En rentrant à la maison, je complétais en silence les paroles du Petit Prince: « S'il te plaît, dessine-moi un sourire. »

[Danielle]

Vos contributions et remarques sont les bienvenues. Vous pouvez venir nous rencontrer les mardis matin au marché de Saint Jean du Gard lors d'une nouvelle parution, où nous contacter sur le net :

Contact : episodecevenol@laposte.net

Blog : <https://episodecevenol.noblogs.org/>

Ne pas jeter ce document sur la voie publique S.V.P.